

SIERRA LEONE

Programme des droits humains. Déclaration de Pierre Sané à Freetown

Index AI : AFR 51/026/00

Si l'on veut résoudre cette crise, il faut placer les droits humains au cœur des préoccupations internationales. Au cours de mes deux journées de réunion à Freetown avec le président Ahmad Tejan Kabbah, des représentants gouvernementaux, des représentants des Nations unies, des responsables étrangers et des membres d'organisations non gouvernementales (ONG), j'ai pu présenter le programme d'Amnesty International pour la Sierra Leone en matière de droits humains. Il s'appuie sur la surveillance approfondie des droits humains dont ce pays est l'objet depuis de nombreuses années ; la chercheuse Tessa Kordeczka, qui est avec moi aujourd'hui,

y a notamment effectué une visite au mois de mars.

Depuis de nombreuses années, la Sierra Leone connaît les atrocités les plus épouvantables. La crise des droits humains qui touche le pays ne pourra prendre fin que si une action concertée et efficace est menée à tous les niveaux, national comme international.

Lors de ma rencontre avec des représentants de la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL), dont le commandant de cette force, j'ai souligné le besoin d'élargir le mandat de l'opération de maintien de la paix, comme nous l'avons mis en avant dans notre lettre adressée la semaine dernière au Conseil de sécurité des Nations unies. Les forces de

maintien de la paix doivent activement protéger les civils à tout moment, et non uniquement ceux qui sont « *immédiatement menacés de violences physiques* », comme le prévoit le mandat actuel. Les forces de la MINUSIL doivent bénéficier de la formation et du soutien logistique nécessaires pour accomplir leur mission dans tout le pays.

Les atteintes aux droits humains en Sierra Leone se poursuivront tant que l'impunité subsistera. Par conséquent, les responsables présumés d'atteintes aux droits fondamentaux doivent être traduits en justice. Tout le monde connaît notre opposition à l'amnistie prévue par l'accord de Lomé de juillet 1999. Cet accord n'apporte aucune justice et ne comporte aucune obligation de rendre des comptes. Le *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni), son

Plusieurs groupes militaires s'affrontent maintenant en Sierra

dirigeant Foday Sankoh et d'autres ont bafoué les dispositions les plus fondamentales de l'accord de paix, qui imposaient notamment de respecter le droit international relatif aux droits humains et le droit international humanitaire. Les homicides délibérés et arbitraires, les mutilations, les viols et les enlèvements se sont poursuivis depuis la signature de cet accord. À ce jour, 22 personnes sont mortes après que les forces rebelles eurent ouvert le feu sur des civils qui manifestaient devant la maison de Foday Sankoh le 8 mai 2000. Il y a deux jours, deux journalistes ont été tués au cours d'une embuscade tendue par les rebelles à Rogberi Junction. Les membres de la force de maintien de la paix des Nations unies qui sont encore détenus auraient été maltraités par les rebelles.

Leone dans la crise actuelle. On s'attend également à ce que

d'autres États d'Afrique de l'Ouest envoient 3 000 soldats en Sierra Leone. Amnesty International demande à tous ceux qui interviennent dans ce pays d'avoir un mandat clair, qui comprenne de façon explicite et spécifique la protection des civils. Toutes ces troupes doivent respecter en permanence le droit international relatif aux droits humains et le droit international humanitaire, et recevoir des consignes spécifiques en vue de protéger la population civile.

La communauté internationale a un rôle capital à jouer en apportant son soutien au gouvernement sierra-léonais pour que des enquêtes soient menées sur ces atteintes persistantes aux droits humains. Le gouvernement de Sierra Leone a besoin d'aide pour former ses forces de police et pour mettre en place un système judiciaire compétent, impartial et indépendant.

Il faut également instituer une commission d'enquête internationale chargée d'enquêter sur les atteintes aux droits humains perpétrées lors du conflit interne. Cela pourrait conduire à la

création d'un tribunal pénal international ou de tout autre mécanisme efficace.

Tous les procès qui se déroulent en Sierra Leone doivent respecter les normes internationales en matière d'équité et ne pas déboucher sur des condamnations à mort. Selon le principe de compétence universelle, les auteurs présumés de certaines atteintes flagrantes aux droits humains perpétrées en Sierra Leone pourraient être extradés vers un autre pays si ces conditions ne pouvaient être garanties.

J'ai évoqué la question de l'impunité avec le président, le ministre de la Justice, le procureur général et d'autres représentants gouvernementaux. Amnesty International continuera à mener activement campagne pour mettre un terme définitif à l'impunité en Sierra Leone.

Pour mettre fin aux atteintes aux droits humains, il est fondamental de limiter l'assistance militaire aux forces rebelles. Amnesty International prie tous les gouvernements de respecter l'embargo actuel sur les armes décidé par le Conseil de sécurité

des Nations unies, afin d'empêcher toute aide militaire de parvenir aux forces rebelles. Aujourd'hui, Amnesty International demande qu'il soit mis fin au commerce international de diamants en provenance des territoires de Sierra Leone occupés par les forces rebelles. Nous demandons également au Conseil de sécurité de mener une enquête sur l'origine des diamants exportés depuis le Libéria, la Guinée et la Côte d'Ivoire, afin de vérifier qu'ils ne proviennent pas de territoires de Sierra Leone contrôlés par les rebelles. Il faut mettre fin aux mouvements d'armes et de munitions qui ont été utilisées pour tuer et mutiler des civils, et empêcher que la vente de diamants ne finance l'achat, par les forces rebelles, de ces armes et de ces munitions.

Cette crise oblige des milliers de personnes à quitter leur foyer. Depuis le début du mois de mai, rien qu'à Freetown, on compte plus de 35 000 nouvelles personnes déplacées. D'autres se sont enfuies en Guinée, où elles ont rejoint plus de 450 000 réfugiés déjà présents

Amnesty International

dans ce pays. Tous les États doivent permettre aux personnes qui fuient les atteintes aux droits humains en Sierra Leone d'entrer sur leur territoire. En outre, la communauté internationale devrait prendre beaucoup plus de mesures pour veiller à ce que ces réfugiés, qu'ils se trouvent en Guinée ou ailleurs, bénéficient d'une protection, d'un toit, de nourriture et de soins médicaux.

Enfin, les enfants sont parmi les victimes les plus tragiques du conflit en Sierra Leone. Ils sont recrutés à la fois par les forces rebelles, par les *Civil Defence Forces* (CDF, Forces de défense civile) et par d'autres forces armées qui soutiennent le gouvernement sierra-léonais. De nombreux combattants des forces rebelles âgés de moins de dix-huit ans ont été enlevés. La reprise récente des hostilités a conduit les forces rebelles, mais aussi l'armée sierra-léonaise, les *Armed Forces Revolutionary Council* (AFRC, Conseil révolutionnaire des forces armées) et les CDF, à utiliser des enfants soldats.

condamne le recrutement ou

l'utilisation d'enfants à des fins militaires. Il s'agit là d'un crime de guerre et les responsables du recrutement et de l'utilisation de ces enfants soldats doivent être traduits en justice. Les Nations unies et les ONG doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir, dès que les conditions de sécurité le permettront, pour garantir la libération des enfants enlevés et retenus dans les territoires contrôlés par les forces rebelles. Le désarmement et la démobilisation des enfants soldats doit être une priorité absolue. Il faut également répondre aux besoins des enfants gravement affectés par le conflit en Sierra Leone. Lors de nos réunions, le président a une nouvelle fois souligné l'engagement de son gouvernement à mettre un terme au recrutement d'enfants âgés de moins de dix-huit ans. Nous nous réjouissons de cet engagement et exhortons les autorités à prendre les mesures nécessaires pour garantir sa mise en œuvre, en particulier en cette période de reprise des hostilités.

J'ai eu également l'occasion de rencontrer de nombreuses ONG de défense des droits humains ici, à

Freetown, et je tiens à les remercier au nom d'Amnesty International pour leurs efforts continus, déployés souvent dans des situations des plus difficiles, en faveur du respect et de la protection des droits humains. Amnesty International ne pourrait pas mener son action sans eux, sans leur engagement et sans leur courage. ●

Pour organiser un entretien, veuillez contacter la section d'Amnesty International en Sierra Leone, à Freetown, au 232 22 22 73 54 ou le service de presse, à Londres, au 44 20 7354 3689 ou encore au 44 7778 472 119 (portable).